

Le RPCU est consterné par l'attitude envers les aînés en perte d'autonomie du Centre d'hébergement Harricana en Abitibi

Montréal, 1^{er} septembre 2015 – Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU), le principal porte-parole des usagers du réseau québécois de la santé et des services sociaux, est consterné par les constatations faites par la Protectrice du citoyen dans son [rapport d'intervention](#) au Centre d'hébergement Harricana du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue.

« Voilà un parfait exemple de ce qui arrive lorsque les employés ne sont pas encadrés adéquatement et que prévaut un laxisme de gestion venant des autorités responsables » a déclaré M. Pierre Blain, directeur général du RPCU. Qui plus est, le [rapport de visite d'évaluation](#) et la qualité du milieu de vie faite par le ministère de la Santé et des Services sociaux les 19 et 20 octobre 2014 identifiait déjà des problématiques dans ce centre.

« Nous le disons depuis longtemps, certaines pratiques de gestion et certains comportements (peu d'empathie, représailles) sont inacceptables puisque la raison d'être des services est la personne qui les requiert, soit l'utilisateur, d'autant plus que les usagers en question sont parmi les personnes les plus vulnérables » a rappelé M. Blain. « Des sanctions devraient être prises pour corriger les comportements fautifs ».

Pour le RPCU, il s'agit d'un exemple de maltraitance institutionnelle, laquelle se manifeste par des pratiques d'intervention déshumanisantes quasi institutionnalisées. La violence institutionnelle peut être le résultat d'une culture organisationnelle peu sensible aux besoins de sa clientèle où les questions administratives prévalent sur l'intérêt humain.

Pour qu'ils puissent mieux intervenir dans ce genre de situations, le RPCU offre son soutien au comité des usagers du CSSS Les Eskers de l'Abitibi ainsi qu'au comité de résidents du Centre d'hébergement Harricana et les invite à devenir membres du Regroupement. Le RPCU offre une formation de base gratuite et d'autres formations pour que les comités puissent accomplir pleinement leur mission qui est de défendre les droits des usagers et de contribuer à l'amélioration de la qualité des services offerts par les établissements du réseau de la santé et des services sociaux. Le RPCU offre aussi une formation et des conférences gratuites sur la maltraitance envers les personnes âgées.

À propos du RPCU

Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU) défend les droits des usagers et est le porte-parole des 600 comités des usagers et de résidents des établissements de santé et de services sociaux du Québec. La mission des comités des usagers et de résidents est de défendre les droits des usagers et de travailler à améliorer la qualité des services offerts aux usagers du réseau de la santé et des services sociaux. 86 % des comités des usagers et de résidents du Québec sont membres du RPCU. Le RPCU défend également les droits des personnes âgées et des jeunes.

– 30 –

Renseignements : RPCU, 514 436-3744